



Québec, le 11 mai 2022

Mesdames les Directrices générales et Messieurs les Directeurs généraux des centres de services scolaires, des commissions scolaires et des établissements d'enseignement privés,

Suivant les recommandations des autorités de la Santé publique, le gouvernement a annoncé un allègement des mesures sanitaires appliquées en milieu scolaire, lequel entrera en vigueur le 14 mai prochain.

Fin du port du masque obligatoire

Il ne sera plus obligatoire de porter le masque tant pour les élèves (incluant ceux de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle) que pour le personnel. Cet assouplissement est applicable en tout lieu, que ce soit en classe, lors des cours d'éducation physique et à la santé se déroulant à l'intérieur, dans les aires communes, lors des déplacements, lors des activités parascolaires et durant le transport scolaire.

Cependant, le choix de porter le masque demeurera à la discrétion de chaque personne. Ainsi, le port du masque sera permis dans le réseau scolaire pour celles et ceux qui souhaitent continuer d'utiliser ce moyen de protection.

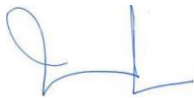
De plus, jusqu'à la fin de l'année scolaire, les centres de services scolaires, les commissions scolaires et les établissements d'enseignement privés pourront continuer de distribuer des masques aux personnes qui souhaitent en porter, y compris aux élèves qui doivent prendre le transport public pour se rendre à l'école. Au besoin, vous pouvez donc commander des masques d'intervention supplémentaires.

Par ailleurs, les mesures de nettoyage et de désinfection dans les lieux scolaires par les agents d'entretien, particulièrement en ce qui concerne les surfaces fréquemment touchées, seront maintenues jusqu'à la fin de la présente année scolaire. Veuillez porter une attention particulière aux lieux fréquentés par une personne atteinte, car ceux-ci doivent être désinfectés.

Enfin, nous vous informons que le guide intitulé *Consignes applicables en milieu scolaire en contexte de pandémie (COVID-19)* ne sera plus mis à jour de façon hebdomadaire après le 14 mai prochain, mais plutôt de façon ponctuelle ou encore si la situation sanitaire évolue.

Nous vous remercions de votre habituelle collaboration et nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

La sous-ministre adjointe,



Josée Lepage